

Peut-on célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève ?

par
GILBERT HOLLEUFER

LE cinquantième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre est certainement une date qui interpelle aussi bien l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge que tous ceux qui sont concernés par le droit international humanitaire. Bien sûr, on peut n'y voir qu'une occasion de commémoration parmi tant d'autres en cette fin de siècle, où la plupart des institutions modernes, presque toutes issues de la fin de la Seconde Guerre mondiale, célèbrent leur cinquantième anniversaire. Mais pour le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Mouvement en particulier, il est naturel que s'impose aussitôt l'idée d'un événement, d'une célébration, bref, d'une initiative marquante qui satisfasse le désir de «faire quelque chose» lors de cet incontournable rendez-vous de l'histoire.

Néanmoins, un doute surgit aussitôt : est-il légitime de «célébrer» en tant que tel, et au sens premier, un traité qui, bien qu'il ait permis de déployer d'innombrables actions allégeant les souffrances des populations

GILBERT HOLLEUFER est conseiller en communication au CICR. Il est responsable de recherche et développement dans le cadre du projet « Les voix de la guerre » et de la campagne sur le droit international humanitaire, lancés par le CICR à l'occasion du 50^e anniversaire des Conventions de Genève.

en situation de guerre, n'a pas permis de sauver de la mort et de la souffrance les millions de victimes qu'aura coûté à l'humanité le siècle finissant, durant lequel les destructions engendrées par la guerre ont pris des proportions effarantes? Cependant, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a défendu le droit international humanitaire avec constance, n'a pas à porter seul sur ses épaules le poids de la misère qui s'est abattue sur tant de millions de personnes dans les guerres du siècle. Au contraire, son devoir par rapport au droit international humanitaire, à la veille de cet anniversaire, doit être de s'employer plus intensément encore à promouvoir non seulement un ensemble de traités majeurs, mais aussi les valeurs qu'ils incarnent.

Au carrefour d'un passé et d'un avenir, un anniversaire ne peut se comprendre que dans une perspective historique, et c'est dans cette perspective que le Mouvement et la communauté internationale sont en quelque sorte invités en 1999 à entreprendre des efforts supplémentaires pour engager tous ceux qui sont concernés dans une réflexion qui à la fois établit un bilan et propose une projection pour l'avenir. Tirant les leçons du passé, regardant vers l'avenir, cette réflexion doit revenir aux sources, à l'essentiel, car le moment ne saurait être mieux choisi: et l'essentiel, en matière de droit ou de principes humanitaires, c'est de savoir s'il est réaliste de penser qu'un degré de décence, une certaine réglementation des comportements, une certaine codification des actes et des attitudes sont possibles dans la guerre, et de savoir comment traduire cette idée en pratique.

En effet, au-delà de toutes les divergences d'opinions, ce qui est sûr c'est que parler des *vrais* enjeux du droit international humanitaire et de la tradition morale qui le sous-tend, c'est parler de la guerre, et de manière suffisamment crédible pour répondre aux questions dans les débats qui ont une vraie influence sur la guerre aujourd'hui. Le droit humanitaire et ses principes sont violés ou négligés chaque jour: on ne peut ni baisser les bras, ni se satisfaire d'illusions. Il faut aller à la rencontre de la réalité et se défaire des abstractions morales. Sans quoi, le droit humanitaire et ses principes risqueront toujours de rester virtuels, le discours du CICR et du Mouvement dans son ensemble risquera de toujours remporter une victoire morale, certes, mais qui trop souvent signifie une défaite «politique» et sociale.

Or, pour qu'un débat soit susceptible d'amener les bonnes réponses, il faut qu'il commence par poser les bonnes questions. Tel est peut-être le défi que lance au Mouvement le siècle finissant, où la confusion

des points de vue humanitaires, l'enchevêtrement des discours et des termes de référence contradictoires qu'ils véhiculent, ont peut-être fini par occulter la question essentielle : les fondements de l'éthique humanitaire sont-ils universellement partagés ? Comment se fait-il que l'éthique humanitaire soit si souvent reconnue sur le plan des valeurs, et hélas aussi insuffisamment mise en pratique sur le terrain ? Est-ce donc là une fatalité ? Poser ces questions, c'est poser celle du rapport entre la nature humaine et la guerre en général, un débat sans doute vieux comme le monde, mais qui est devenu d'une actualité de plus en plus brûlante au cours du XX^e siècle. C'est certainement à ce débat qu'il faut restituer aujourd'hui les enjeux de l'éthique humanitaire, non seulement sous la forme d'un impératif moral, mais encore comme une voie vers des solutions pratiques et réelles.

Le débat moderne sur la guerre

Le discours humanitaire est avant tout une objection à une conception a priori radicalement destructrice de l'activité guerrière. Or, minuant cette position morale, le débat sur la guerre s'est principalement concentré, au cours de ce siècle, sur l'exploration des moyens d'éradiquer le « phénomène guerre » une fois pour toutes. L'histoire de ce débat met en évidence la tragique tension entre la volonté d'en finir avec la guerre et l'évidence atterrante de sa résurgence, toujours plus violente, toujours plus scandaleuse. Une telle tension, de telles convulsions, s'expliquent pourtant au vu du contexte dans lequel il s'est déployé. Dans la perspective historique à laquelle nous invite cette fin de siècle, il est légitime de revenir en arrière, pour prendre le pouls de ce débat essentiel, et pour y situer le droit international humanitaire, afin de mieux comprendre les enjeux du présent.

En 1933, à l'initiative de la Société des Nations, Albert Einstein entre en correspondance avec Sigmund Freud sur le thème « pourquoi la guerre ? », ce qui a donné lieu à un opuscule d'un rare niveau et d'une rare authenticité en cette année fatidique. Cet opuscule, qu'on a trop oublié depuis, reste pourtant d'une grande actualité. La discussion de ces deux figures immenses de l'histoire des idées résume en effet admirablement l'ensemble du dilemme auquel est confronté le débat de ce siècle sur la guerre. D'un côté, Albert Einstein, défenseur de l'idée que le progrès scientifique doit nécessairement s'accompagner d'un progrès moral proportionnel de l'humanité, incarne une position pacifiste optimiste. Celle-ci ne l'empêche évidemment pas d'être lucide et de s'interroger sur la nature destructrice de

l'humanité, qu'il évoque avec force, pour demander à Freud s'il pense qu'il sera un jour possible de maîtriser ce « besoin de haine et de destruction [que] l'homme a en lui ».

Au physicien généreux, le psychologue oppose d'abord un réalisme qui repose sur l'expérience acquise dans l'exploration minutieuse de la psyché humaine : exposant modestement les mécanismes de la violence et de la guerre, qu'il juge inséparables de la nature humaine dans ce qu'il appelle sa propre « mythologie » scientifique, il se résigne à déclarer qu'en fonction de ces observations, « l'on ferait œuvre inutile à prétendre supprimer les penchants destructeurs des hommes », même s'il reconnaît « qu'on peut s'efforcer de canaliser le penchant humain à l'agression, de telle sorte qu'il ne trouve pas son mode d'expression dans la guerre ». Esquissant des voies théoriques, il finit néanmoins par dire qu'« il y a toute chance que ce soit là un espoir utopique » si on cherchait un résultat à court terme. S'il est des voies « praticables [...] elles ne permettent pas de compter sur des succès rapides ». Mais il ajoute aussitôt « qu'on ne se plaît guère à imaginer des moulins qui moudraient si lentement qu'on aurait le temps de mourir de faim avant d'obtenir la farine ».

D'un côté Einstein, qui pourtant balise les obstacles avec précision, est convaincu qu'une solution radicale, qui mène à la paix universelle doit exister. De l'autre, Freud, moralement plus mal à l'aise, est convaincu que la tendance destructrice fondamentale de l'homme est insurmontable. Même s'il croit qu'il est possible de l'atténuer, il reste pessimiste face à la fatale incapacité de l'homme à dominer ses tendances.

Au-delà de leurs arguments, bien évidemment discutables, Einstein et Freud, sous la pression du moment historique, se placent courageusement au cœur de l'essentiel, et désignent les deux extrêmes entre lesquels le débat moderne sur la guerre a oscillé au cours du siècle : d'un côté une position optimiste qui croit en la capacité de l'homme de surmonter sa violence originelle jusqu'à abolir la guerre, de l'autre la position pessimiste, qui doute que la créature humaine puisse jamais gérer ses conflits autrement qu'en recourant à la violence armée. Entre ces deux positions se déploieront tous les grands arguments du siècle.

Qu'en est-il du droit international humanitaire ? Les principes éthiques qui soutiennent cet édifice, à y regarder de plus près, se situent à mi-chemin de ces deux positions extrêmes. Le droit lui-même exprime clairement ce « compromis » moral qui, en même temps qu'il reconnaît la guerre comme une réalité *de facto*, cherche à lui objecter l'exigence du respect de la

personne humaine. Chacune des quatre Conventions de Genève réglemente les comportements dans la guerre en tenant compte à la fois de la nécessité militaire et de la nécessité humanitaire qu'il y a à protéger la dignité des hommes. Cette position est semble-t-il moralement difficile à admettre, paraît contradictoire, et fut parfois critiquée non seulement comme un compromis, mais aussi comme moralement « compromettante », d'aucuns estimant qu'elle « justifie » la guerre. Et pourtant, elle existe et, si elle n'annonce pas un monde idéal, elle n'a cessé de correspondre à la réalité des faits, qui jamais n'ont permis à l'humanité de basculer ni dans un état de paix universelle, et ni dans un état de guerre universelle.

Entre 1933 et 1945, un monde bien réel perd cependant de vue ses idéaux quels qu'ils soient, et s'enfonce dans l'horreur, comme si dans l'im-médiat, l'Histoire avait voulu donner raison à ce que Freud évoque de pire en la nature humaine. En 1945, en revanche, l'heure est à la structuration des discours de la non-violence, et pas seulement en Occident. Preuve en est l'épopée de Gandhi. Dans l'euphorie de la paix retrouvée et du « plus jamais ça ! », les États adoptent la Charte des Nations Unies, qui virtuellement bannit la guerre, comme une première étape concrète vers des lendemains qui chanteraient la paix universelle. On pourrait croire le droit international humanitaire et ses principes presque définitivement condamnés à la caducité. En 1946, la Commission de droit international des Nations Unies refuse en effet d'entrer en matière sur la codification du droit de la guerre. Pourtant, en 1949, les États placent leur crédit et leur poids dans la révision des Conventions de Genève existantes, et même dans l'adoption d'une quatrième Convention, en une apparente contradiction avec l'esprit pacifiste dominant qui a inspiré la Charte des Nations Unies. Ce qui peut surprendre s'explique en partie par le simple fait que, depuis 1945 déjà, la situation internationale s'était si rapidement dégradée que la perspective d'une troisième guerre, de la guerre, s'affirmait à nouveau comme une fatalité presque inévitable, coupant court aux espoirs de paix. Et ce n'est qu'à partir du moment où la guerre est, bon an mal an, perçue comme une réalité tangible, que le droit humanitaire refait l'unanimité, que le « compromis » s'impose comme un recours pragmatique contre le pire si ce n'est contre le mal, permettant tout au moins de limiter la violence que l'on ne peut éviter.

On le sait : la dynamique des deux superpuissances nucléaires dans le demi-siècle qui a suivi a gelé la guerre dans les deux blocs, qui ont bénéficié d'une fausse paix nommée « guerre froide », tandis que les guerres

se rallumaient dans le reste du monde. Dans un monde où les alternatives sont radicales – la paix ou l’holocauste atomique, une idéologie ou l’autre, une guerre juste ou une guerre injuste – les espoirs ont convergé vers des positions morales extrêmes: d’un côté, les tenants des idéologies dominantes pour qui la solution finale ne pouvait être que la disparition de l’autre bloc, de l’autre, l’exigence d’en finir tout à la fois avec la menace nucléaire et la guerre. Dans cet environnement saturé de positions idéologiques absolues, de valeurs exclusives, de dérives vers l’utopie et de visions d’apocalypse nucléaire, il est assez naturel que l’objection humanitaire et le droit international humanitaire n’aient obtenu que la part congrue du débat global. Il n’en reste pas moins que sur le terrain, à l’abri des Conventions de Genève, inscrites envers et contre tout dans le système international, le CICR, avec l’appui de l’ensemble du Mouvement, a pu transformer leurs principes en des actes dont les victimes des guerres qui se sont succédées ont pu bénéficier concrètement.

Mais l’histoire a eu raison des discours, une fois encore. Sans crier gare, sans que personne n’ait même imaginé une pareille évolution, le rideau de fer est tombé en un clin d’œil, comme de lui-même, sans qu’aucune des forces idéologiques et militaires si longuement fourbies au cours du siècle n’ait eu à le pousser. Car, en arrière-fond, d’autres dynamiques s’étaient déjà mises en route, que les discours dominants intégraient mal. Finalement, la réalité a transformé ces discours en illusions. Où sont aujourd’hui les idéologies qui furent notre préoccupation quotidienne durant tant d’années? Et combien a-t-on glosé sur ce retour au chaos, au complexe et à l’inexplicable qu’a soudain signifié pour tous les systèmes établis la fin de guerre froide?

Pierre Hassner résume admirablement le phénomène: «La fin de la guerre froide, c’est la victoire des processus sur les structures»¹. Des processus politiques, économiques, sociaux et technologiques se sont développés pendant la guerre froide, dont ils ont finalement sapé les structures. N’a-t-on pas parfois regretté l’ordre structuré, stable, intelligible, simple, de la guerre froide? Et n’a-t-on pas eu tendance à imaginer l’après-guerre froide idéal sur le modèle ancien, avec l’idée d’un ordre mondial nouveau, idéal structurel qui n’a pas longtemps résisté aux processus nouveaux?

¹ Pierre Hassner, *La violence et la paix : de la bombe atomique au nettoyage ethnique*, Éditions ESPRIT, Paris, 1995, p. 12.

Quant à l'humanitaire, il s'était également structuré pendant la guerre froide, mais cette structuration lui a coûté la flexibilité dont il aurait aujourd'hui besoin pour saisir une réalité devenue fluctuante, qui se dérobe à ses catégories préétablies. La communauté humanitaire ne cesse-t-elle pas de s'émouvoir de ces « nouveaux » conflits « déstructurés », qui ne sont que l'expression d'un monde globalement déstructuré ?

Sitôt après la fin de la guerre froide, la logique du système humanitaire international a été emportée et partiellement absorbée par les mêmes processus de mondialisation politique, militaire, économique, sociale et technologique, quels qu'ils soient, que le reste de la société. L'agitation est grande autour de la soudaine absence de termes de référence communs et de la réalité qui se soustrait aux moyens traditionnels. Les actions, les acteurs se sont instantanément multipliés. Les discours également, se faisant de plus en plus confus. Les mots ont de plus en plus de peine à désigner les choses, et la prolifération de néologismes et mots-valises en est un symptôme significatif (urgence complexe, politico-militaire, *peace keeping*, *peace making*, *peace support*, etc.). Les différents mandats, les différents acteurs, les différents points de vue s'opposent les uns aux autres au lieu de se compléter. L'humanitaire se fragmente, comme le reste de la société. Il est mis en demeure de combler le fossé qui s'est ouvert entre les mots et les choses.

Le retour à la réalité

Quelle réalité recouvre aujourd'hui le mot « humanitaire » ? De plus en plus souvent, la réponse humanitaire traditionnelle – protection et assistance aux victimes, faire respecter les principes et les règles humanitaires – laisse place à un interventionnisme protéiforme où se mélangent tous les genres. Revendiquant en partie les habits de l'humanitaire, des opérations « politico-militaires » visant la pacification déploient sur le terrain des armées internationales aux mandats contradictoires et confus : confinés malgré eux dans le registre de l'expérimentation, des militaires internationaux, maîtrisant mal la complexité des contextes locaux et perçus a priori comme étrangers et illégitimes, s'essaient à la fois à des opérations de police internationale, de protection et d'intervention militaire, qui n'aboutissent pas à des solutions durables. Dans l'ensemble, sous les auspices d'une approche à la fois pacificatrice et humanitaire, ils sont soit condamnés à un impuissant « maintien de la paix » pieds et poings liés, soit tentés de céder à nouveau au principe de la guerre juste, où la fin justifierait les moyens, à la tentation de solution

radicale, de pacification par la force. Mais si le droit de la force prime sur la force du droit, revient alors nous hanter le paradoxe moral que signifie une « armée de la paix » – elle-même productrice d’actes belliqueux – et la fragilité d’une paix imposée par la force ou la contrainte, qui certes peut étouffer à court terme la violence, mais pas en supprimer les germes : la méfiance, la haine, qui réapparaîtront à terme.

En outre, sur ce fond d’interventions militaires internationales de toute sortes, et dans le même registre expérimental, la multiplication des agences internationales et non gouvernementales humanitaires sur le terrain s’accompagne d’une multiplicité d’approches différentes, voire contradictoires, où les tenants de l’intervention militante se heurtent aux partisans de la neutralité et du dialogue. Se dessinent également des nouveaux mécanismes de répression internationaux, qui véhiculent des espoirs, mais qui n’en sont qu’à leurs premiers pas et rencontrent des obstacles insurmontables en l’état. Enfin, s’ajoutent à cela des intérêts économiques et médiatiques qui viennent encore compliquer des processus déjà opaques.

Résultat : cette multiplicité d’acteurs armés et non armés, de comportements concurrents et divergents « énerve » littéralement les acteurs des conflits, suscite d’autant plus d’incidents de sécurité, et rend confuse à leurs yeux la notion même d’humanitaire. La plupart des acteurs de la violence armée étant non étatiques, ceux-ci sont d’autant plus enclins à ne pas respecter la lettre d’un droit auquel ils ne sont pas parties, à se méfier et à rejeter en bloc les principes contradictoires qu’on leur demande de respecter, et notamment à se méfier aussi bien de l’emblème de la croix rouge que de tous les autres symboles et emblèmes qui sillonnent le terrain. On est loin de l’idéal de Dunant, d’un symbole unique et rassembleur, représentant un ensemble cohérent et universel de principes.

De l’autre côté du miroir se trouve le public global : les citoyens des pays en paix, à qui toute cette confusion est relayée en vrac par les médias, notamment audiovisuels, omniprésents. Le public y voit la violence de plus en plus terrible qui lui parvient chaque jour en direct, sans explication, sans restitution de la complexité des contextes. Cette saturation dans l’atrocité le pousse vers une position fataliste, considérant la barbarie comme inévitable et consubstantielle à la guerre, et le prédispose à approuver toute forme de solution forte, simple, et aussi juste que radicale. La tentation d’une « idéologisation » du problème humanitaire, de son « utopisation », voire de sa « virtualisation » est réelle.

Tous les processus majeurs qui sont en cours, et qui semblent poussés par la volonté de « réinventer » l'humanitaire, sont porteurs d'autant de dangers que d'espoirs, selon qu'ils basculent dans des positions extrêmes ou non. Le risque de ne trouver rien d'autre que la guerre en lui opposant la guerre au nom de la paix est grave. Le risque de croire de manière simpliste à l'assistance humanitaire et celui d'un optimisme irréaliste quant à une paix universelle le sont tout autant si l'on considère les faits. Si, comme toutes les autres structures sociales, l'humanitaire glisse dans le chaos « global » de l'après-guerre froide, il n'en reste pas moins que le chaos n'est pas le néant : il n'est pas forcément nécessaire de « réinventer » de fond en comble l'humanitaire, le droit, les fondements éthiques, l'action. Au moment où il faudrait se poser plus de questions que jamais, on agit trop souvent avec empressement, comme par déni de la réalité, emporté par la tentation des réponses simples. « À tout problème complexe, disait Umberto Eco, il y a une solution simple : et c'est la mauvaise ».

Reste que le débat se fait de plus en plus vif autour de ces enjeux, et force est de constater l'émergence croissante d'approches plus pragmatiques ou d'interrogations plus réalistes dans les discours des uns et des autres. Les militaires internationaux sur le terrain, plus que quiconque aptes à saisir les dilemmes inhérents aux expériences qui ont été faites, doutent et se posent des questions. « *We must remember that aid cannot be given in naïve and arrogant disdain of the sociopolitical realities of the affected area. Purely military missions cannot impose simplistic criteria, autocratic parameters, and domineering black-and-white solutions* »², a dit le général Dallaire, commandant de la MINUAR au Rwanda. Les organisations dévouées à l'idéal de paix universelle sont plus enclines à reconnaître les limites des approches trop radicales. Le *Hague Appeal for Peace* est ainsi prêt à affronter les enjeux du droit international humanitaire, repris dans ses thématiques centrales, admettant en quelque sorte qu'il y a urgence à limiter les excès de la guerre *hic et nunc*, tout en s'efforçant d'abolir la guerre à l'avenir.

Dans l'ensemble, il est aujourd'hui permis de penser que les discours des élites tendent peu à peu à se distancer de toute *idéologisation* comme de tout intégrisme éthique, pour se rapprocher d'un pragmatisme « à la croisée des chemins », de solutions complexes mais plus praticables, moins

² R.A. Dallaire, « The end of innocence – Rwanda 1994 », J. Moore (ed), *Hard Choices, Moral dilemmas in humanitarian intervention*, Rowman

& Littlefield, Lanham, Boulder, New York, Oxford, 1998, p. 71 et suiv.

spectaculaires mais plus durables. S'il faut continuer à vouloir «changer le monde», la tendance pourrait être de s'investir davantage en faveur de solutions graduelles plutôt que radicales. On retrouve la métaphore du «moulin» de Freud, évoquée plus haut. Après un siècle où tous les espoirs de succès et de changements rapides ont été déçus et ont mené à des catastrophes répétées, le moment est peut-être venu de penser que, dans ce monde turbulent en surface, ce sont les «moulins qui moulent lentement» mais en profondeur qui portent les plus grandes promesses de changement. Entre optimisme et pessimisme extrêmes s'ouvre peut-être la voie médiane, où le défi consiste à ne pas réduire, simplifier, affirmer péremptoirement, et décider selon des structures établies, mais à accepter la complexité, les dilemmes, le dialogue comme un long processus d'apprentissage et de prise de décision.

Reste pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un acteur parmi d'autres désormais, à retrouver au cœur de son identité les moyens d'orienter sa mission vers ces nouveaux défis : poser les bonnes questions avant de donner les réponses devient alors l'alpha et l'omega d'une approche frontale du nouvel environnement. La vraie question qui se pose au Mouvement en cette année du 50^e anniversaire des Conventions de Genève est celle de la validité du droit international humanitaire et de ses fondements éthiques, qui sont le cœur de sa mission.

Une initiative inédite: le projet «Les voix de la guerre»

Le CICR s'est par conséquent fixé pour objectif, à la veille du rendez-vous historique du 12 août 1999, de se mettre systématiquement à l'écoute de ceux que depuis tant d'années il côtoie au quotidien dans les zones de conflits: les acteurs de la guerre, les populations des zones de guerre, les victimes, les combattants. Les personnes qui vivent la guerre sont rarement consultées sur ce sujet en tant que tel. Les discussions sur les guerres qui les touchent ont lieu en effet lors de réunions auxquelles elles ne peuvent pas assister, et les conclusions sont reflétées dans des documents qu'elles n'écrivent pas elles-mêmes ou qu'elles n'ont pas l'occasion de lire. À travers un processus de consultation aussi large que possible, le projet «Les voix de la guerre» a au contraire l'ambition de placer les personnes des sociétés déchirées par la guerre sur le devant de la scène, là où les règles et les décisions humanitaires de demain voient le jour, et de faire en sorte que ce processus soit moins une addition de monologues qu'un véritable dialogue.

Le but d'un tel processus serait de capter à la source l'imagination morale des individus, de la population en général comme de groupes plus ciblés, afin de mesurer si certaines intuitions morales, qui sont à la racine du droit humanitaire, sont partagées par les individus de cultures différentes, dans des circonstances différentes, et à l'échelon mondial. La somme des informations ainsi recueillies dresserait un premier inventaire des ressources éthiques, dont le développement et la mise en œuvre du droit, la pratique militaire et l'action humanitaire pourraient en fin de compte s'inspirer au XXI^e siècle. Contrairement à l'approche spéculative traditionnelle, l'approche empirique de la validité des principes du droit international humanitaire – une approche de bas en haut plutôt que de haut en bas, qui donne enfin la parole à ceux qui ont vécu et ont fait la guerre – peut apporter un instrument authentiquement nouveau, au niveau substantiel et méthodologique, à la recherche de solutions humanitaires.

L'étude comparative des données recueillies doit susciter une lecture nouvelle des enjeux humanitaires globaux et contextuels. Elle permettra peut-être d'éclairer la nature de l'écart entre les intuitions éthiques et les faits, en explorant plus à fond les vrais dilemmes et déchirements auxquels sont confrontés les hommes et les femmes qui ont vécu la guerre. Elle permettra aussi peut-être de mesurer le degré d'adhésion à ces intuitions, de savoir si la réglementation des comportements dans la guerre est perçue comme essentielle ou non dans le patrimoine des valeurs humaines. Enfin, peut-être, permettra-t-elle de mieux définir les lacunes du droit international humanitaire lui-même, et les raisons qui rendent sa mise en œuvre parfois si difficile.

Du fait de la spécificité de son mandat, le CICR est l'opérateur désigné d'un tel projet. La présence de ses délégués au sein de la majorité des communautés récemment ou actuellement touchées par la guerre et la violence armée, toujours d'un côté et de l'autre, et la pluridisciplinarité de ses actions, dont bénéficient de nombreuses catégories de la population et notamment les combattants, offrent une interface d'une représentativité, sinon inégalable, du moins crédible, avec l'ensemble des sociétés en guerre dans le monde.

En tenant compte des contraintes opérationnelles et des obstacles méthodologiques qu'impliquent une telle action, le dispositif du CICR se prépare à recueillir, dans une quinzaine de pays, les opinions de personnes qui ont été touchées par la guerre au cours de ce demi-siècle. En coopération avec des professionnels des sondages d'opinion et de la recherche

sociale, les délégations du CICR, mais surtout les collaborateurs locaux secondés, le cas échéant, par des membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mettront en place une méthodologie de consultation à la fois quantitative et qualitative. Sur la base de questionnaires statistiques, un échantillon représentatif de 500 personnes en moyenne par communauté partie à un conflit sera approché par des enquêteurs et invitée à répondre à une cinquantaine de questions en partie standard, en partie liées au contexte. Les questions porteront, notamment, sur la manière dont la personne interrogée a vécu la guerre, ses intuitions et ses opinions quant aux règles dans la guerre, ainsi que sur le rôle des acteurs locaux et internationaux en la matière.

En outre, environ quatre groupes de discussion composés de personnes choisies, particulièrement représentatives de l'expérience collective, seront constitués dans chacune de ces communautés. Ces groupes examineront les mêmes sujets, mais sur un mode plus interactif. La discussion, animée par des professionnels, vise à sonder en profondeur les dilemmes moraux, psychologiques et intellectuels des individus confrontés à ces questions. Enfin, un certain nombre d'entretiens auront lieu avec des individus en privé, afin d'approfondir plus encore ces sujets. Les consultations ont commencé en Colombie, en Bosnie-Herzégovine et aux Philippines et se poursuivront jusqu'en juillet 1999. Les données recueillies dans chaque communauté donneront une vision de l'ensemble de la problématique, et feront l'objet d'un rapport spécifique par pays. Enfin, un rapport final, qui fera la synthèse des réponses de plus de 10 000 personnes, des débats de quelque 120 groupes de discussion et de plus de mille entretiens individuels, sera élaboré à l'automne 1999 et soumis à l'attention des participants à la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Se mettre à l'écoute est un processus qui, même s'il soulève des problèmes considérables, ne suffit pourtant pas : partager l'information est plus nécessaire encore. Le projet s'accompagne donc d'un vaste programme de distribution et de publication des données. Pour autant que la sécurité des individus le permette, le matériel recueilli sera rendu public : des rapports seront publiés et le matériel sera mis à la disposition de tous les chercheurs, institutions spécialisées, organisations internationales et ONG intéressés. Divers médias et observateurs indépendants ont été invités à se rendre sur le terrain. Un site web dédié à ce projet sera lancé au printemps, et d'autres initiatives seront prises pour encourager le débat autour des « voix de la

guerre». À travers une campagne d'information publique, le CICR espère qu'en faisant entendre la voix de milliers de civils et de combattants, il permettra à l'homme de la rue de mieux comprendre ce qui se passe réellement et ce qui compte vraiment dans une société ravagée par la guerre, et de contrer le fatalisme et les simplifications qui ont cours.

Le projet «Les voix de la guerre» donnera la parole à celles et ceux qui auparavant ne l'avaient pas. Il rappellera au grand public que les personnes qui vivent dans des régions déchirées par la guerre, prises au piège de situations complexes et cruelles, sont les principaux partenaires des acteurs internationaux, politiques aussi bien qu'humanitaires. En leur donnant l'occasion de s'exprimer, le projet traite ces personnes en tant qu'individus, avec leurs espoirs et leur dignité, avec leur grande et précieuse expérience, dont dépend la possibilité de se forger un avenir meilleur.

Enfin, le CICR fera un effort particulier pour que les résultats de la consultation soient mis à la disposition des communautés consultées, et il s'attend à ce qu'ils suscitent un débat sur le plan local. Quelle que soit l'issue de la consultation, il faut – et c'est important – qu'après avoir écouté ce que les personnes interrogées avaient à dire, des mesures soient prises qui assureront un avenir meilleur à celles et ceux qui nous ont donné un peu de leur temps pour nous parler de leur expérience. Le projet a été lancé par le CICR, mais l'essentiel en sera la contribution de celles et ceux qui ont le plus souffert dans la guerre et qui en savent le plus.

Au fond du vaste corpus du droit international humanitaire, la clause de Martens est là pour nous rappeler que lorsque les limites de la lettre du droit international sont atteintes, «les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique». Le projet «Les voix de la guerre» témoigne des efforts que fait le CICR pour se mettre concrètement à l'écoute de cette «conscience publique», afin de contribuer à restituer les enjeux fondamentaux de l'action humanitaire en cette période d'incertitudes.

Abstract

**Is it possible to celebrate the 50th anniversary
of the Geneva Conventions?**

by GILBERT HOLLEUFER

The author raises the rather daunting question of whether it is possible to justify celebration of the Geneva Conventions despite the enormous suffering caused by war which those Conventions are supposed to prevent. What can international humanitarian law achieve under the present circumstances? The author does not give an easy answer to this question but he asks the right questions, which could lead to at least certain components of a good answer. He goes on to present the project, called "People on War", that the ICRC has launched to mark the anniversary. The purpose of this unique initiative is to meet people who have been through war and ask them to share their personal experiences with conflict and to say what they expect from humanitarian law. Results of this vast study should be available for the 27th International Conference of the Red Cross and Red Crescent, to be held in Geneva later this year.

THE REVIEW